

CENTRE DE GESTION ET D'EXPERTISE
COMPTABLE

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 42 000 euros

Siège social : 21, boulevard Joseph Girod
63000 CLERMONT-FERRAND

RCS CLERMONT-FERRAND 871 200 069

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 3 MAI 2004

L'an deux mille quatre,

Le trois mai,

A dix-neuf heures,

Le Conseil d'administration s'est réuni, 21, boulevard Joseph Girod, sur convocation de son Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Monsieur Thibault Laurent, président du conseil d'administration ;
Monsieur André Delmas, administrateur ;
Monsieur Jean-Louis Grenier, administrateur ;
Monsieur Jean-Claude Laurent, administrateur ;
Monsieur Bernard Perrin, administrateur.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Jean-Claude Laurent.

Monsieur Thibault Laurent, Président du Conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général
- Nomination de Monsieur Bernard Perrin en qualité de Directeur Général
- Pouvoirs en vue des formalités

SEPARATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, étaient cumulées.

Monsieur Thibault Laurent juge opportun maintenant de séparer les deux fonctions et demande au Conseil d'Administration de bien vouloir entériner cette décision.

Le conseil décide ainsi à l'unanimité d'opter pour la séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

NOMINATION DE MONSIEUR BERNARD PERRIN EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Thibault Laurent soumet la nomination de Monsieur Bernard Perrin qui exercera ses fonctions conformément à l'article 18 des statuts.

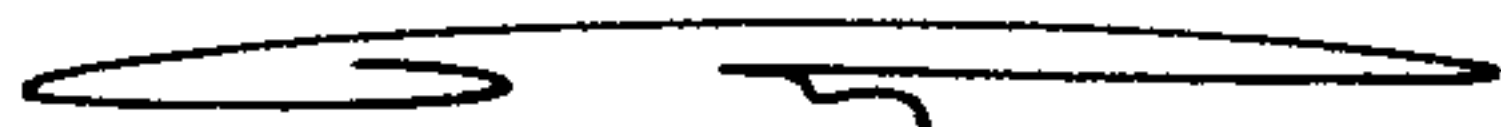
Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité la nomination de Monsieur Bernard Perrin en qualité de Directeur Général.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

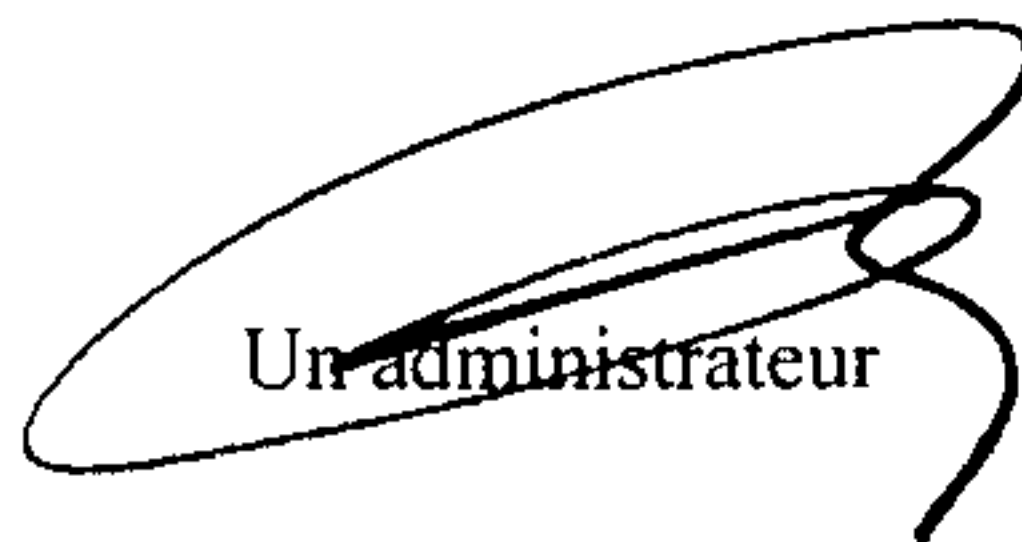
Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Monsieur Bernard Perrin pour établir les formalités de publication du présent procès verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 Heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Le Président



Un administrateur

CENTRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
Société anonyme au capital de 42 000 euros
21, boulevard Joseph-Girod
63000 CLERMONT-FERRAND

RCS CLERMONT-FERRAND 871 200 069

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2004
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quatre et le trente avril

A dix-huit heures ;

Les actionnaires de la société CENTRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président du conseil d'administration, faite conformément aux prescriptions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Thibault Laurent préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Bernard Perrin et Mademoiselle Nathalie Facy les deux actionnaires, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Claude Laurent est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, après avoir certifié exacte la feuille de présence de l'assemblée, constate que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions composant le capital social. L'assemblée est donc déclarée régulièrement réunie.

Puis il est déposé sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence ;
- les pièces justificatives de la régularité de la convocation des actionnaires

Le président déclare alors l'assemblée ouverte et il rappelle l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Bernard Perrin

Après cette lecture, le président ouvre les débats et diverses observations sont alors échangées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du président décide de nommer comme administrateur Monsieur Bernard Perrin demeurant 10 cours Sablon à CLERMONT-FERRAND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bernard Perrin déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié, et pouvoir l'exercer valablement au regard de la loi et des règlements.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, que le président et les membres du bureau, après lecture ont signé.

A large, stylized handwritten signature, likely of the President, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.A smaller, more compact handwritten signature, likely of a member of the bureau, with a few loops and a horizontal stroke.